

**EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
RULLAC ST-CIRQ**

SEANCE DU 03/11/2015

Nbre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Absents : 01

Date de la convocation 23/10/2015

L'an deux mille Quinze, le trois novembre à 20 heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Patrick ROBERT, Maire

Etaient présents : MM ALMAYRAC - COUDERC – BRIANE– FABREGUES- BOUTEILLE - ASTORG - GRIMAL A. GAUBERT - VAYSSETTE -

Absent : GRIMAL Y.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein de l'assemblée.

Mme ASTORG, qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction, quelle a accepté.

Objet : DELIBERATION FIXANT LE TARIF ET LA DUREE DES CONCESSIONS DES COLUMBARIUMS DE RULLAC ET DE SAINT-CIRQ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la construction des columbariums aux cimetières de Rullac et de Saint-Cirq, il y a lieu de délibérer sur la durée d'acquisition et le tarif d'une concession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De fixer à **50 ans** la durée d'acquisition d'une concession aux columbariums de Rullac et de Saint-Cirq
- De fixer le montant d'acquisition d'une concession à **500 €** aux columbariums de Rullac et de Saint-Cirq ,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits,

Le Maire,


Patrick ROBERT